



Pierre-louis tettamanti <pierre-louis.tettamanti@dune-energie.fr>

Erreur dans la demande d'ACD

Stephane Dewaele <stephane.dewaele@gmail.com>

20 mars 2023 à 10:48

À : Pierre-louis tettamanti <pierre-louis.tettamanti@dune-energie.fr>

Bonjour
Vous avez mon bon pour accord
Cordialement Stephane Dewaele

Envoyé de mon iPhone

Le 20 mars 2023 à 10:26, Pierre-louis tettamanti <pierre-louis.tettamanti@dune-energie.fr> a écrit :

Bonjour Monsieur,

J'ai commis une erreur durant l'envoi de la demande d'ACD au niveau de vos numéros SIREN.

Je viens de corriger cela, pouvez-vous me répondre par un "BON POUR ACCORD", merci d'avance.

En application du code de l'énergie et en vue de la préparation d'offres de fourniture d'électricité et de gaz par nos fournisseurs partenaires, merci de me confirmer **votre autorisation pour accéder auprès des gestionnaires de réseaux ENEDIS et GRDF aux données techniques** (consommation annuelle de référence, courbe de charge, etc...)

associées au(x) PDL :

-30000131497278

-50060879628708

-50023299517183

-50029522382571

et au(x) PCE :

-01135889861407

Relatif au SIREN :

-878340348

-415306133

-535316939

Pour cela, il vous suffit de m'adresser en réponse à ce mail la mention **"BON POUR ACCORD"**. Cette autorisation restera en vigueur pour une durée de douze mois conformément à la loi française.

Dans l'attente de votre retour, je vous présente mes salutations distinguées.

Cordialement,
Pierre Louis de chez DUNE ÉNERGIE.